

Asnières-sur-Dise

Bulletin Municipal - Fevrier 1989

SOMMAIRE

EDITORIAL	1
FLASH MAIRIE	2
Plan d'Occupation des Sols	
Assainissement	
Travaux et réalisations	
Fêtes et Cérémonies	
Zone d'activités Delacoste	
Parc de Toutedville	
Contrat d'affermage de l'eau potable	
INFORMATIONS	12
Classe de neige	
Centre aéré	
Cantine scolaire	
Déviation du C.D. 922	
Station d'épuration	
O.S.C.A.S.O.	
Vie associative d'Asnière-sur-Oise	
Bibliothèque	
Comité communal des Cheveux Blancs	
La Boule Asniéroise	
Judo-Club	
Association des Parents d'élèves d'Asnières-sur-Oise	
ETAT-CIVIL	17
RAPPEL	18
ON EN PARLE DANS LA PRESSE	19
AIDE-MEMOIRE	20



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie d'ASNIÈRES-SUR-OISE

95270 LUZARCHES

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE MONTMORENCY

CANTON DE VIARMES

Téléphone 30 35 41 41
30 35 34 75

Asniéroises, Asniérois,

Depuis ma première élection de 1977, les Conseils Municipaux que j'ai présidés ont été élus sur des programmes qui, bien que se voulant réalistes, comportaient néanmoins des projets importants qui, tous, ont été réalisés moyennant un financement sage et approprié :

- construction du Foyer polyvalent et du groupe scolaire maternel ;
- réfection de trottoirs et de chaussées ;
- programme d'assainissement mené pratiquement à son terme ;
- renforcement du réseau d'eau potable et de défense-incendie ;

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S) : sa mise en révision a été décidée par le Conseil Municipal lors de la séance du 27/10/1987. Au cours de la réunion publique de concertation qui a eu lieu le 28 Mai 1988, nous avons pris note des remarques formulées par certains administrés, en particulier de conserver le terrain de football (stade Delacoste) actuel pour permettre de maintenir des activités sportives dans notre commune. Le Conseil Municipal a reconnu le bien fondé de cette demande et il en sera tenu compte lors de la révision du P.O.S.

Il conviendra, par conséquent, d'étudier les modalités d'acquisition du terrain qui appartient pour sa plus grande partie au S.I.V.O.M.

Conscient que la révision du P.O.S était le problème de tous les administrés, le Conseil Municipal a délibéré pour qu'une commission consultative de concertation soit mise en place, notre souci primordial étant de conserver les sites et le cadre de vie, tout en ne bloquant pas le développement de notre commune.

"ZONE D'ACTIVITÉS DELACOSTE" : l'évolution d'activités supplémentaires est en cours, l'implantation d'un supermarché avec galerie marchande sera réalisée avant Septembre 1989 créant au moins 30 emplois.
- une option a été prise par une P.M.E non polluante, créatrice de 20 emplois.

LE BUDGET COMMUNAL. Depuis trois ans, nous avons pu maintenir le taux des quatre taxes. Pour 1989, cet objectif sera poursuivi, malgré le désengagement de l'Etat au niveau des dotations aux communes qui sont, quant à elles, obligées de maintenir une progression raisonnable des impôts locaux.

Le bilan de nos mandats est positif. Les programmes que nous nous étions fixés et, que nous avons soumis à vos suffrages, ont été réalisés, voire dépassés.

A la lecture de ce bulletin, vous constaterez le travail accompli sous ma responsabilité par les membres du Conseil Municipal avec l'aide et la compréhension de tous.

C'est pourquoi, j'ai décidé à nouveau de me porter candidat pour les prochaines élections municipales de Mars 1989. Je proposerai à vos suffrages la nouvelle liste que je conduirai.

Je remercie les Elus, le Personnel Communal, le Corps Enseignant, les Responsables d'Associations et tous ceux et celles qui m'ont aidé à mener à bien les destinées de la commune pendant ces douze dernières années.

Le Maire

André LARRUE

P.O.S. Développement d'Asnières pour les 10 années à venir...

ANTERIORITE

Le P.O.S. actuellement approuvé avait été commencé en 1977, publié en Avril 1981 et approuvé le 1^{er} Juin 1982. Plusieurs demandes d'annulation auprès du Tribunal Administratif ont débouché à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 Juin 1985.

Afin de ne pas retarder l'urbanisation, nous avons décidé de reprendre le Plan d'Occupation des sols à partir de l'enquête publique; ceci étant fait, nous avons approuvé le P.O.S. le 18 Septembre 1987.

EVOLUTION

Compte tenu de l'évolution depuis 10 années et des demandes formulées par des tiers, nous avons décidé de mettre en révision totale le P.O.S. en séance du 27 Octobre 1987 afin de permettre une évolution concertée de l'urbanisation en tenant compte des problèmes rencontrés de 1977 à 1982 en ce qui concerne, par exemple, le secteur scolaire où un manque de locaux pour l'accueil des élèves s'est fait sentir avec la réalisation de plusieurs lotissements.

Le Conseil Municipal a décidé de proposer à l'ensemble de la population une concertation aussi approfondie que possible, en organisant une réunion publique fixée le 28 Mai 1988 et au cours de laquelle nous présentions notre projet d'urbanisation immédiate et future. Il est bien entendu qu'il ne s'agissait que d'un projet qui permettait une ouverture.

Cette révision permet le développement concerté de l'urbanisation en tenant compte du tissu urbain actuel. L'orientation majoritaire du zonage est le NA permettant dans un premier temps de gérer les constructions et de prévoir les équipements publics nécessaires au développement de la Commune.

EN CONCLUSION

Dans le dernier bulletin, nous avons donné des informations à ce sujet. Nous rappelons qu'il est nécessaire de mener à bien cette révision du Plan d'Occupation des Sols car il permet un développement cohérent de notre commune, il n'est pas question de faire d'Asnières une grande ville "dortoir" mais de la faire évoluer en tenant compte de l'environnement et du cadre de vie. L'aménagement des secteurs urbanisables par des professionnels ne peut être que bénéfique car la réalisation des résidences s'étudie en concertation avec la Municipalité.

Dans ce contexte nous avons pris toutes mesures pour conserver les espaces verts existants et notamment ceux situés au centre de notre village. Par ailleurs, la définition des zones à urbaniser est telle, qu'elle interdit toutes constructions d'immeubles même s'ils ne comportent que deux étages.

Les zones pavillonnaires prévues seront traitées afin de s'intégrer et de s'harmoniser dans le site actuel.



ASSAINISSEMENT

BILAN 1983-1989 DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE D'ASNIERES-SUR-OISE

Le Syndicat Intercommunal à vocations multiples de Viarmes-Asnières-s/Oise qui était présidé par Monsieur Pierre SALVI, Sénateur-Maire de Viarmes, a entrepris, dès 1972, d'importants travaux d'assainissement en eaux usées et en eaux

pluviales sur le territoire des deux communes adhérentes. Ces travaux, dont le montant cumulé en franc courant atteint depuis l'origine la somme de 24083611,68 F, ont déjà permis d'améliorer considérablement l'environnement et le cadre de vie des habitants de Viarmes et d'Asnières-sur-Oise. La période 1983-1989, soit six années de travail, est à cet égard très concluante : poursuivant l'effort entrepris, le Syndicat s'est engagé dans l'assainissement en eaux usées de nombreuses voies de la commune d'Asnières-sur-Oise selon le détail ci-dessous.

A cette occasion, la quasi-totalité des branchements particuliers des voies assainies ont été construits, ce qui a permis à chacun des riverains de bénéficier de ce nouveau service dans les plus brefs délais. Il faut également noter qu'en matière

ANNEE	NOM DES RUES	NATURE COLLECT	Ø	L	PRIX TTC
1983	OPERATION N°15 Rue de Noisy	E.U.	200	91 m	807851,94 F
1984	Lotissement des Ajeux OPERATION N°16 Rue de la Motte	E.U.	200	285 m	
1985	Rue E. Picard	E.U.	200	61 m	958297,10 F
	Rue du Crocq	E.U.	200	109 m	
	Rue du Cat Rouge	E.U.	200	84 m	
	OPERATION N°17 Rue Picard	E.U.	200	167 m	
1986	Rue Le Campon	E.U.	200	169 m	717648,11 F
	OPERATION N°18 Rue du Cimetière	E.U.	200	108 m	
1987	R. du Cas Rouge et R. du Crocq	E.U.	200	314 m	1493727,66 F
	OPERATION N°19 Rue de l'Orme	E.U.	200	265 m	
	Ecole du Crocq	E.U.	200	82 m	
	Rue du Château	E.U.	200	5 m	
	Rue S.Soulas	E.U.	200	120 m	
1988-89	OPERATION N°20 Ruelle Boivin	E.U.	200	122 m	898322,61 F
	Rue de Noisy	E.U.	200	246 m	
	Rue des Frileuses	E.U.	200		
1988-89	OPERATION N°21 A l'amont du bassin de retenue de la "Flache"	E.P.	1400	211 m	1808853,99 F
	Rue des Gourdeaux	E.P.	400	145 m	
TOTAL			2584 ml	7452448,14 F	

d'assainissement eaux pluviales, le busage du fossé situé à l'amont du bassin de la Flache en collecteur de 1,40 m de diamètre est en cours de réalisation. L'exutoire du Parc de Touthville a, quant à lui, été réalisé.

La commune d'Asnières-sur-Oise est appelée à supporter dans son budget le remboursement des annuités des emprunts contractés pour financer une partie des dépenses. De ce fait, le département du Val d'Oise, la région de l'Ile-de-France et l'agence de bassin Seine Normandie ont contribué par des subventions au financement de ces travaux, une aide sans laquelle, il n'aurait pas été possible de programmer, à ce rythme, les investissements.

Quoi qu'il en soit, cette charge représente chaque année un remboursement de l'ordre de 736 514 F. (capital, intérêts, fonctionnement confondus). Les emprunts ont été obtenus soit auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Pontoise, soit du Crédit Agricole.

L'assainissement est un service que chaque usager a tendance à oublier dès qu'il fonctionne de façon satisfaisante.

Le fait d'évacuer sans difficultés les eaux usées de sa propre maison d'habitation devient si courant qu'il passe inaperçu ; ce sont ceux qui dans notre commune n'ont pas encore été desservis qui appellent de tous leurs vœux le bénéfice d'être raccordé à un collecteur d'eaux usées.

La tâche est loin d'être terminée et le bilan des travaux restant à réaliser, qui fait suite, en est l'expression la plus concrète :

Prix estimé 1989 : 8 000 000 de Frs.

C'est encore quelques années qu'il faudra au Syndicat et à la commune d'Asnières-sur-Oise pour achever l'ensemble de l'assainissement.

L'état d'avancement des travaux d'assainissement en eaux usées, conformément aux règles de comptabilité publique, implique la création d'un

NOM VOIE	TYPE RESEAU	Ø	E.P. LONGUEUR	E.U. LONGUEUR
C.D. 922 (Grande Rue)	E.P.	500	110 m	
Rue des Frileuses	E.P.	300	130 m	
Rue du Four	E.P.	300	110 m	
Rue du Crocq	E.P.	300	100 m	
Rue de Gouvieux	E.P.	300	500 m	
Ruelle St-Laurent	E.P.	300	100 m	
Quartier "Les Tilleuls"	E.U.	200		950 m
Raccordement du Quart. "Les Tilleuls"	E.U.	200		400 m
Chemin du Pont de Thève	E.U.	200		340 m
Chemin rural n°2	E.U.	200		120 m
Refoulement pour C.R. et Chemin du Pont de la Thève	E.U.	80 +poste de refoulement		170 m
		TOTAL	0 500- 110 m 0 300 - 940 m	1980 m

budget annexe d'assainissement. Les recettes de ce budget sont constituées en partie par le produit d'une redevance perçue sur la consommation d'eau potable des familles ou des entreprises.

La loi, en effet, a prévu que le "pollueur" serait "payeur" ce qui concrètement, justifie ce système. Il a l'avantage d'une certaine justice qui amène un gros consommateur d'eau à contribuer beaucoup plus qu'un petit, d'associer consommation d'eau et rejet après pollution car étant un usager plus important du réseau d'assainissement.

Il est vraisemblable que l'ensemble des charges du budget d'assainissement ne seront pas financées par cette redevance ce qui obligera la commune à maintenir une partie de son effort.

Bien qu'étant conçu avec beaucoup de soins et réalisé avec compétence, un réseau d'assainissement est enfoui dans le sol pour laisser la place à la route. Des sommes considérables sont ainsi englouties pour améliorer le cadre de vie et le confort des citoyens sans que ceux-ci puissent en admirer le fonctionnement.

Il est quelquefois attristant de constater que ces ouvrages coûteux ont été si vite oubliés. Il a paru intéressant de rappeler à l'occasion de ce bilan, tout le travail effectué.

Or c'est avec fierté que ce bilan peut être présenté en soulignant non seulement l'importance de l'effort entrepris mais surtout le grand pas franchi par notre commune malgré une population très moyenne en nombre.

Il faut enfin noter la mise en chantier de la restructuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise qui doit considérablement améliorer son fonctionnement et mettre un terme aux nuisances subies par les habitants des

maisons environnantes. En effet, la production de gaz sulfureux engendrée par un mauvais fonctionnement de poste de refoulement situé à l'amont du réseau du Syndicat d'Assainissement de la Thève et de l'Ysieux a amené ce dernier à mettre en place un traitement à base de sulfate ferreux.

Ce produit est efficace : il favorise une décantation rapide.

La station d'Asnières-sur-Oise n'a pas été initialement conçue pour ce type de fonctionnement. Les travaux engagés ont pour objet de modifier "le traitement des boues", c'est-à-dire des matières biodégradables décantées dans un digesteur anaérobie, c'est-à-dire dont le fonctionnement se fait sans air.

L'installation produira du gaz méthane qui sera récupéré pour être brûlé dans une chaudière.

Dès 1989, des travaux de lutte contre les odeurs par traitement de l'air seront également engagés ; l'air mal odorant, contenu dans les locaux, sera aspiré et filtré selon un procédé bien connu.

Selon Monsieur Thierry Chambolle, Directeur au Ministère de l'Environnement, la France est très en retard en matière d'assainissement. **CE N'EST PAS LE CAS D'ASNIERES-SUR-OISE**, quel chemin parcouru!

NOTA : Nous rappelons que ces travaux sont réalisés chaque année par tranche d'un montant égal pour chaque commune de Viarmes et d'Asnières, et que la répartition des charges est de : 65% pour la commune de Viarmes et de 35% pour Asnières, ce qui est très favorable pour notre commune.

L'opération n°21 concernant le busage du fossé de la Croix Boissée allant au bassin de "La Flache" a été réalisée bien que non prévue au programme initial. Mais, conscients des nuisances occasionnées par l'écoulement des eaux, nous avons décidé de la rendre prioritaire.

TRAVAUX ET REALISATIONS

LE FOYER POLYVALENT

Le foyer polyvalent implanté Grande Rue a été programmé dans le cadre d'un contrat régional.

Ce bâtiment permet actuellement aux associations locales d'y exercer leurs activités et développer de ce fait, le sport, la danse, le dessin, la musique, etc. Il permet également aux personnes adhérentes au Comité des cheveux blancs de se retrouver une fois par semaine.

La dépense totale de la construction après sondage du terrain est de3 408 922,32 Frs

A cette somme il y a lieu de rajouter tout l'équipement intérieur d'un coût de.....173762,83Frs,
et de l'éclairage extérieur de53 747,63 Frs.

La réalisation de tout cet ensemble a été financée par :

- une subvention du Conseil régional de.....
.....532 054 Frs
- une subvention du Conseil général de.....
.....260 116 Frs
- d'emprunts d'un montant total de
.....2 525 000 Frs
- et le reste autofinancé par la commune
.....319 262 Frs

Le remboursement des emprunts représente chaque année une annuité (capital et intérêts) de 366 088 Frs.

Cet établissement est mis à la disposition de nos administrés en priorité.

ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle construite rue Delchet pour accueillir nos petits Asniérois représente une dépense totale, avec les équipements, de
.....4 556 934,85 Frs

Cette réalisation a été financée par :

- Deux emprunts de 800 000 frs, soit
.....1 600 000 Frs
- Une subvention de l'Etat de127 930 Frs
- Un emprunt de2 000 000 Frs
(remboursé sous forme de subvention par le Conseil général pendant 20 ans à raison de 272 000 Frs par année).
- et le reste autofinancé sur les fonds libres communaux, soit.....829 900 Frs.

Nous pouvons remercier le Conseil général et son regretté Président M. Salvi de cette subvention qui nous a permis de réaliser ce groupe scolaire maternel.

Nous avons également réalisé de gros travaux d'entretien des bâtiments communaux et d'aménagement divers représentant de grosses dépenses d'investissement.

- Réaménagement du logement du receveur des postes91 141,13 Frs
- Travaux entretien de l'église89 003,85 Frs
- Aménagement de la cantine de Baillon
.....44 744,41 Frs
- **GROS TRAVAUX DANS LES ECOLES**
(remplacement chaudières, etc. logements - écoles, etc.)671 606,91 Frs
- Travaux au cimetière16 129,60 Frs

MAIRIE

De même, nous avons équipé nos services administratifs d'un matériel informatique et de machines électriques.

Enfin, pour permettre une amélioration des services publics et un meilleur accueil des administrés, des travaux d'aménagement des bureaux de la mairie sont en cours. Ces travaux

ont pu être réalisés grâce aux subventions du Conseil Régional et du Conseil Général qui sont de l'ordre de 52% approximatifs de la dépense totale y compris les honoraires d'architecte.

TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre du "DEGAT DU GEL" des travaux de voirie ont été réalisés. Subventionnés par le Conseil général, soit 35% du coût total des travaux hors taxes avec un maximum de 105 000 francs, le montant total de la dépense pour les années 85-86 s'élève à 751 078,18 frs, représentant une somme de 541 078,18 frs à la charge exclusive de la commune. Ces réfections de voies sont rue Marais, rue Santiago Soulas au hameau de Baillon et rue des Gourdeaux - rue du Four - rue de Noisy et rue des Dames d'Ecosse à Asnières-sur-Oise.

Toujours subventionnés par le Conseil général, des gros travaux de voirie communale ont été entrepris représentant pour les six dernières années la somme de 2 171 348,98 frs. Ce sont des travaux de réfection de voirie - bordures et caniveaux - et d'éclairage public, tels que : rue et ruelle du Crocq - ruelle St-Laurent - rue des Auges - rue du Cat Rouge - rue du Cimetière - rue de Noisy - rue du Marais - rue Santiago Soulas à Baillon - Grande Rue - chemin du Froid Val - rue Picard - rue de Royaumont.



Les prévisions de travaux inscrits pour être subventionnés : réfection voirie rue Royaumont - rue Santiago Soulas.

TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE ET RENFORCEMENT RESEAUX D'EAU

Afin de permettre la défense incendie, il nous a été demandé de prévoir un complément de poteaux incendie. Pour ce faire, il fallait prévoir un renforcement du réseau d'eau. Après étude, avec le concours de la Direction départementale de l'Agriculture, un programme de travaux sur trois ou quatre ans a été établi. Ces réalisations sont financées par le Conseil général à raison de 35% du montant des travaux hors taxes. Prévisions et en cours de réalisations 1988 : rue d'Asnières et de Noisy pour un coût total de 593 000 francs. Et, pour 1989 : rue de Touthville et rue du Marais.

Déjà, en 1985, des travaux de défense incendie, pour un montant de 176 981,11 francs, ont été réalisés rue du Crocq.

FETES ET CEREMONIES

En 1983, pour la première fois, un feu d'artifice est tiré à Asnières, à l'occasion de la fête communale. Depuis, chaque année, un public nombreux vient assister au spectacle dans le magnifique cadre du château de la Reine Blanche qui est mis à notre disposition grâce à la gentillesse des "soeurs".

La fête de Baillon qui coïncide avec Pâques a été décalée au second dimanche d'octobre pour permettre notamment aux forains d'être présents en nombre suffisant. L'année 1988 a vu le premier feu d'artifice tiré à Baillon devant de nombreux spectateurs enthousiastes malgré un temps peu clément.

Cette année 1988 a vu, pour la première fois à Asnières, se dérouler deux courses cyclistes à l'occasion de la fête communale. Les organisateurs ont été très agréablement surpris par la qualité de l'accueil qu'ils ont reçu tant du côté communal que des commerçants dont les lots et coupes ont été fort appréciés par les gagnants. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Depuis l'ouverture du foyer polyvalent, la commune organise avec le concours des directeurs, des élèves d'Asnières et de Baillon, un spectacle récréatif pour les enfants des classes maternelles à l'approche des fêtes de Noël. En 1988, le spectacle était de qualité et a réjoui les enfants.

Ceci s'ajoute à la traditionnelle remise des jouets

par le Père Noël et au goûter offert à tous nos écoliers.

Depuis trois ans également un budget spécial mis à la disposition du directeur de l'école d'Asnières permet au Carnaval des enfants, d'être accompagné d'une fanfare.

Il faut également rappeler que la commune organise, à l'occasion des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, une remise des diplômes du travail ou des donneurs de sang. Depuis maintenant deux ans, les heureux récipiendaires reçoivent avec leur diplôme un cadeau offert par la commune.

Comme on peut le constater, dans ce domaine également, des améliorations ont été apportées.



Médaille d'Honneur du Travail

Promotion du 4 janvier 1988

Médaille d'Argent

M. CLEMENT Michel,
Lot du Grand Clos, route de Boran

Mme DI RIENZO Claudine, née RoCHE,
Rue de Boran

M. LAFORGE Jean-Claude,
14 allée du Hameau

M. LEMARCHAND Michel,
14, rue des Ajeux

Mme LEZEAU Jacqueline, née PHILIPPE,
Route de Royaumont

M. OUTREBON Dominique,
11, rue des Marais, Hameau de Baillon

M. YVON Gilbert,
13, rue Le Campant.

Médaille de Vermeil

M. MARCINIAK Guy,
Sente des Marais, Baillon

Médaille d'Honneur du Travail

Promotion du 15 juillet 1988

Médaille d'Argent

M. NOGUERRA Michel,
26, rue des Ajeux

M. PILLON Alain,
9, rue de la Motte

Médaille de Vermeil

M. LANDRY Serge,
1, rue de Toutedville

M. MAGNIER Michel,
Les Groues de Giez

ZONE D'ACTIVITES "DELACOSTE"

Depuis le redécoupage de la zone des activités industrielles (non polluantes) et commerciales, ont vu le jour :

LES ETABLISSEMENTS MACERON :
"P.M.E. familiale", bien installés dans la zone industrielle. La construction d'un nouveau local et le transfert de toutes les activités à Asnières-sur-Oise ont eu pour effet de créer des emplois nouveaux (de l'ordre de 20). La totale réfection du périmètre situé autour de ces bâtiments rend l'environnement agréable à vivre pour les employés et la population.

Souhaitons "bon vent" aux Etablissements MACERON qui envisagent par ailleurs de créer dans les bâtiments existants, côté rue de Royaumont, une surface d'exposition - vente de literie. Cette entreprise recrute actuellement du personnel temporaire ou à mi-temps. Pour tout renseignement : téléphone 30 35 85 47.

LES ETABLISSEMENTS "GOSSET" :
Cette entreprise va implanter une structure d'exposition - vente de véhicules et un atelier de réparation, d'entretien, de tôlerie et de peinture...

Ce projet est lié à l'implantation du centre commercial autour duquel viendront graviter des activités commerciales et artisanales (galerie marchande).

LES ETABLISSEMENTS VULLI :

Après les multiples problèmes rencontrés sur sa route, une unité de fabrication a été maintenue sur le site d'Asnières-sur-Oise. Actuellement, l'entreprise compte un effectif de 34 personnes. Si une embauche semble pour l'instant improbable, il faut souhaiter que l'effectif actuel soit maintenu. Nous nous y employons, en maintenant un contact permanent avec l'entreprise.

Citons également : la CAVE LUZARCHOISE et A.V.I., deux P.M.E. performantes dans leur branche, ainsi que le GRENIER DE L'ABBAYE et L'ATRE DE ROYAUMONT.

DERNIERE MINUTE

L'accord entre la S.C.I. Asnières Est et FRANPRIX pour l'implantation du supermarché a été signé définitivement par devant notaire le 19 janvier 1989.

On ne peut que se réjouir de cet aboutissement souhaité par une large majorité d'habitants. D'autant qu'il était fortement question d'une création similaire à Viarmes (à moins de 300 mètres de notre zone industrielle).

Nos efforts sont enfin récompensés et le bénéfice ira aux Asniéroises et Asniérois. Quelque 30 emplois vont être ainsi créés dans des activités non polluantes, d'ici le mois de septembre 1989.

Malgré l'opposition de MM. Corvelyn, Montois et Mercier (signataires de pétitions), la ténacité des Elus a été payante. Le bon sens de la majorité agissante a triomphé du laxisme et du protectionnisme.



PARC DE TOUTEVILLE

(propriété du S.I.V.O.M. - Asnières/Viarmes)

Dans le cadre du S.I.V.O.M. une étude est en cours pour rendre praticable certaines activités dans ce parc. En effet, nous avons dans chaque commune des associations qui sont fort intéressées par l'utilisateur des lieux. Le site étant protégé, le parc doit être maintenu dans son ensemble.

Avant la mise en révision du précédent P.O.S., la commune a classé "réserve foncière" la partie du parc sur laquelle est situé le court de tennis. Ce classement ne portait nullement atteinte à l'environnement puisqu'il concerne une zone non boisée et a été retenu afin de réaliser d'éventuels équipements sportifs compatibles avec l'environnement.

Cette décision est actuellement attaquée devant le Tribunal administratif par M. Lassus, propriétaire riverain du parc, qui souhaiterait acquérir cette propriété pour ses besoins privés.

Malgré cela, le S.I.V.O.M. projette, tout en étudiant la faisabilité pratique et financière, la mise à disposition de ce parc au public par l'intermédiaire de la vie associative.

S'agissant d'un SITE PROTEGE, il convient que le parc soit l'objet d'une attention toute particulière afin de maintenir son équilibre naturel.

Espérons enfin que le "Héron cendré" du parc de Touthville, effrayé par les fêtes et feux d'artifice donnés en grande pompe au château de Touthville, n'ait pas émigré vers d'autres contrées plus accueillantes et plus calmes.

1988

FLASH MAIRIE

CONTRAT D'AFFERMAGE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX (S.L.E.E.)

Le contrat trentenaire qui nous liait avec la Société Lyonnaise des Eaux arrive à terme fin 88. Il a été renégocié par la commune sous le contrôle de la Direction départementale de l'Agriculture.

Nous avons pu améliorer les prestations de distribution :

- Suppression du minimum de consommation forfaitaire facturée de 50 m³, qui est remplacée par une consommation réelle.
- Assurance "gel des compteurs" pour un coût de 4 francs par semestre.
- Assurance en cas de fuite (4 frs par semestre).

Le volume de la consommation facturée sera le double du volume d'eau utilisé pour la période considérée de l'année précédente.

Exemple :

Consommation réelle enregistrée : 500 m³ après fuite.

Consommation facturée : doublement de la consommation enregistrée à la même époque l'année précédente. Si cette consommation était de 60 m³, vous n'aurez qu'à régler 120 m³.

Ces nouvelles modalités, qui ne pénalisent aucun abonné, seront agréablement appréciées par les petits consommateurs, qui, jusqu'à présent, étaient assujettis au régime du forfait soit 50 m³ par an.

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 1989, le nouveau contrat a été adopté à l'unanimité des membres présents, sauf une abstention M. Mercier.



INFORMATIONS DIVERSES

CLASSE DE NEIGE

Pour la troisième fois consécutive, les enfants de classe de CM2 d'Asnières-sur-Oise vont partir du 29.02.1989 au 14.03.1989 dans un chalet situé dans les Hautes Alpes, à Aiguilles-en-Queyras près de Briançon.

Environ 25 à 30 enfants vont profiter de ce séjour qui sera, nous le pensons, aussi bénéfique que les deux précédents.

CENTRE AERE

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, les membres présents ont reconduit pour juillet et août 1989 le Centre de Loisirs sans hébergement. Nous rappelons que ce centre fonctionne à Asnières depuis 10 ans, avec en moyenne 50 enfants durant chacun de ces deux mois.

CANTINE SCOLAIRE

A la demande des familles, depuis quatre ans environ, la cantine de Baillon, installée dans la mairie-annexe, accueille tous les jours scolaires une quarantaine d'enfants qui sont surveillés par des membres du corps enseignant et du personnel communal.

A Asnières, c'est aussi une quarantaine d'enfants qui fréquentent la cantine qui fonctionne depuis dix ans ; les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école et surveillés jusqu'à l'heure de la reprise de la classe par du personnel communal. Ce service de cantine satisfait beaucoup de parents qui travaillent.

DEVIATION DU CD 922 REAMENAGEMENT DU CARREFOUR, ROUTE DE ROYAUMONT

Vous avez pu constater la mise en circulation du tronçon de la déviation au niveau de notre commune, cette décision a été prise par la Préfecture du Val d'Oise.

Nous n'avons eu que très tardivement le plan définitif des raccordements de nos rues à cette nouvelle route.

Certains points de sécurité ont été remis en cause par la Municipalité, des modifications et améliorations sont en cours d'étude avec la Direction départementale de l'Équipement, notamment le réaménagement au carrefour, route de Royaumont qui finalement a été pris en compte par la Direction Départementale de l'Équipement. Après la mise en service définitive de la déviation, la réfection totale de la Grande Rue sera entreprise.

Tous ces aménagements sont totalement financés par le Département.

STATION D'EPURATION

Compte tenu de l'augmentation de la population dans la vallée de l'Ysieux et du parc Astérix se raccordant sur notre réseau intercommunal d'assainissement, le doublement de capacité de traitement d'eaux usées est en cours de réalisation à la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

Le nouveau système de traitement envisagé devrait être de nature à supprimer les nuisances actuelles.

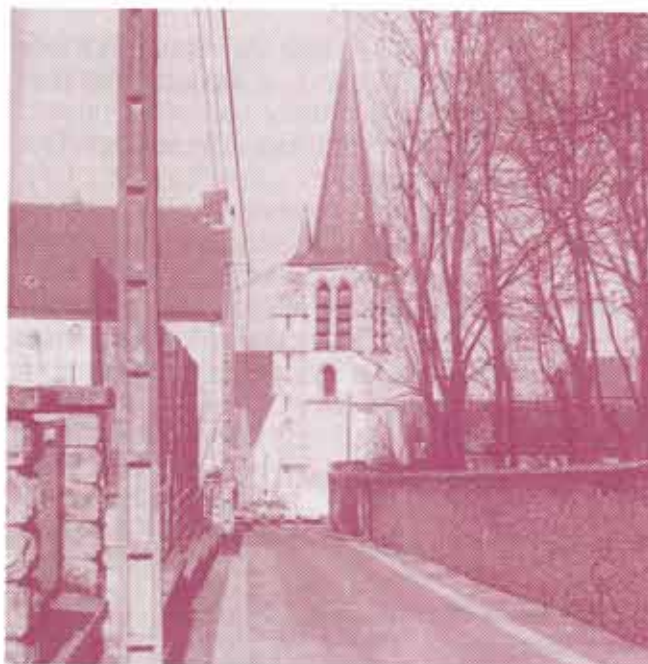
O.S.C.A.S.O.

(Office Socio-Culturel d'Asnières-sur-Oise)

Cet organisme régi sur la loi de 1901, créé lors de la mise en service du Foyer polyvalent permet de coordonner avec les diverses associations d'Asnières, l'utilisation du Foyer. Les associations adhérentes sont les suivantes :

INFORMATIONS

Cheveux blancs : 251 membres
Sports et loisirs : 195 membres
Judo-club : 30 membres
Gymnastique volontaire : 20 membres
La Boule asniéroise : 57 membres
Bibliothèque :
Actuellement, le Foyer est occupé par ces associations chaque jour de la semaine.



**UNE JOURNEE
"PORTES OUVERTES"
SERA ORGANISEE
LE
DIMANCHE 26 FEVRIER 89
—
VOUS Y ETES CORDIALEMENT
INVITES!**

VIE ASSOCIATIVE D'ASNIERES SUR-OISE

ASSOCIATION "SPORTS ET LOISIRS"

Mademoiselle POISSON Véronique
Professeur de piano (1ère classe) : 9h à 14h - 15h à 19h le mercredi.
18 adhérents.

Madame MASSOL Nathalie
Professeur de piano (2è classe) : 12h à 19h le mercredi.
14 adhérents.

Mademoiselle SERROU Isabelle
Professeur de danse, diplômée d'Etat en danse classique et modern'jazz.
85 adhérents.
Professeur de gymnastique
60 adhérents.

Madame LESCUYER Nicole
Professeur de dessin.
35 adhérents.

Monsieur RODIER Thierry
Professeur de guitare.
4 adhérents.

TOTAL : 216 ADHERENTS

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,
TELEPHONEZ AU : 30 35 88 77**

Le lundi de 17h à 18h30 - Le mardi de 17h à 19h30
Le mercredi de 9h30 à 15h - Le vendredi de 17h à 20h

FOYER POLYVALENT D'ASNIERES-SUR-OISE
46, Grande Rue - 95270 Asnière-sur-Oise

BIBLIOTHEQUE

Ouverte depuis novembre 1987, elle offre un choix de plus en plus important grâce aux nouvelles acquisitions.

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour ouvrir de nouveau le samedi matin, les personnes assurant ce service jusqu'ici ne sont plus disponibles.

Le cadre agréable, confortable permet de passer de bons moments pour grands et petits.

COMITE COMMUNAL DES CHEVEUX BLANCS

Nous comptons dans notre Comité 251 personnes se répartissant ainsi :

- 175 personnes de 65 ans et plus,
- 76 personnes de 60 à 65 ans.

Tous nos membres sont invités aux sorties et aux activités mais nous tenons à vous rappeler que pour une question financière, nous ne pouvons distribuer le colis de Noël aux membres âgés entre 60 et 65 ans.

Le foyer est également ouvert, dans le club réservé aux cheveux blancs, tous les vendredis après-midi de 13h30 à 16h30. C'est là que vingt personnes fidèles à ces vendredis travaillent, tricotent ou font du crochet, ce qui nous permet chaque année d'organiser une vente-exposition au Foyer polyvalent, les premiers samedi et dimanche de décembre. Nous tenons à remercier ces personnes qui par leur travail donnent le moyen de la réussite de cette vente ainsi que toutes celles qui viennent en visiteurs et acheteurs. Le bénéfice de la vente de cette année 1988 a été de 7 000 francs.

Nous tenons aussi à remercier le Conseil municipal de la subvention qui nous est allouée chaque année et qui, pour 1988, a été de 18 200 francs. C'est là le principal produit de nos recettes qui

nous permettent les sorties et activités que nous vous proposons et nous vous invitons à les fréquenter plus nombreux ce qui serait, pour nous, membres du bureau, un bel encouragement.

Le Bureau.

LA BOULE ASNIEROISE

Créé en 1986, grâce à l'aide de bonnes volontés et de la commune par la mise à disposition d'un terrain, notre Club a d'abord tourné au ralenti. Quelques concours amicaux furent organisés durant ce premier exercice.

En 1987, La Boule Asniéroise adhère à la Fédération française de pétanque et de jeu provençal. Cette adhésion nous permettait en 1988 de rentrer dans le circuit des rencontres officielles et d'organiser deux concours fédéraux qui se sont déroulés en mai et septembre 1988.

PROGRESSION DU CLUB

1986 : 13 adhérents
1987 : 23 licenciés
1988 : 57 licenciés

Parmi les 57 licenciés, nous comptons :
44 seniors,
6 licenciées féminines,
2 juniors,
4 cadets,
1 minime.

Le terrain (un des plus grands du Val d'Oise) et l'éclairage nous ont permis, à plusieurs reprises, d'organiser des nocturnes à la satisfaction des joueurs. Quelques rencontres amicales inter-club ont pu également s'effectuer. Nos licenciés se sont ainsi mesurés à leurs voisins de Luzarches, St-Martin et Beaumont.

OBJECTIFS DU CLUB

Recruter quelques bons joueurs, en vue de compléter les équipes déjà en place, mais aussi

atteindre un nombre de licenciés plus important dans les catégories : SENIORS, FEMININES, JUNIORS, CADETS et MINIMES.

En ce qui concerne les jeunes, qui sont les champions de demain, nous leur disons que le Club leur réservera le meilleur accueil. Des compétitions seront organisées en leur honneur.

QUELQUES RESULTATS VICTORIEUX A L'EXTERIEUR :

- Triplette, Persan :

FURBANK Pierre,
FURBANK Alphonse,
POUILLIEUTE Daniel.

- Doublette, St-Leu la Forêt :

FURBANK Pierre,
POUILLIEUTE Daniel.

Senlis :

FURBANK Thierry,
FURBANK Alphonse.

Noailles :

FURBANK Alphonse,
COLSON Olivier.

Esches :

POUILLIEUTE Daniel,
FURBANK Thierry.

Par ailleurs, 4 féminines étaient sélectionnées pour les qualificatifs. Il s'agit de Mesdames FURBANK Mauricette, DANQUERQUE Claudie, FURBANK Marie-Line, BOYER Sofia.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Monsieur Serge VEGNI

Tél. : 30 35 48 82

Si vous connaissez des amis, des camarades de classe, des voisins qui souhaitent adhérer au Club, n'hésitez pas à nous les présenter et à les parrainer.

Le Comité de Direction.

JUDO CLUB D'ASNIERES-SUR-OISE

Le 25 juillet 1988 est né officiellement le Judo-Club d'Asnières-sur-Oise, association type loi 1901, créée dans le but de proposer aux habitants de la commune et des communes voisines une activité sportive reconnue comme éminemment équilibrée et vivifiante.

Ils sont ainsi déjà plusieurs dizaines à venir sur les tatamis installés au foyer polyvalent, à raison de deux fois par semaine et ce depuis le 3 octobre dernier, date de l'ouverture du club. Une ambiance chaleureuse et sympathique anime les cours dirigés par Philippe Thellier, professeur diplômé d'Etat C.N. 4^e dan, ce qui leur permet de s'adonner avec joie et enthousiasme à ce sport et qu'ils soient débutants ou confirmés, c'est avec la même motivation qu'ils le pratiquent.

La maîtrise et la coordination des gestes, le développement des qualités physiques et morales, l'inhibition de la peur et la relation amicale avec "l'autre" sont quelques-uns des buts recherchés dans cette discipline très éducative. Sur le plan pratique, il faut savoir que pour l'instant les cours s'adressent essentiellement aux enfants. Ceux-ci sont répartis en deux cours distincts suivant qu'ils aient six-huit ans, ou neuf ans et plus. A partir d'un certain niveau, ils peuvent s'ils le désirent, participer aux compétitions. C'est ainsi que le jeune Hubert Delekta a pu obtenir le 23 novembre lors du Critérium départemental Benjamin, la deuxième place dans sa catégorie. Il a fait un grand honneur à notre club pour sa première participation aux compétitions officielles. Nous avons projeté d'ici quelques temps d'ouvrir une section "adultes". Peut-être y verrons nous quelques parents imiter leurs enfants !... En attendant si vous désirez des informations supplémentaires, venez sur place les lundi et jeudi soirs.

**Horaire de cours de judo
lundi et jeudi de 17 h30 à 20h15**

A bientôt.
Le J.C. Asnières-sur-Oise.

30 JAN. 1989

"L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES D'ASNIERES SUR OISE" a repris son activité en ce début d'année scolaire 1988/1989.

Elle a pour but d'aider vos enfants à traverser cette période dans les meilleures conditions grâce à un dialogue constant avec les enseignants et la municipalité.

Elle y contribue par :

- un échange permanent parents-enseignants,
- la mise en place d'une étude surveillée en collaboration avec les instituteurs.

Celle-ci permet d'apporter un complément pédagogique efficace aux activités journalières des enfants (suivi et contrôle des devoirs).

Voir l'Association ou les instituteurs pour toute information.

- sa participation (recette d'une loterie) au financement de 2 classes vertes (escalade et péniche).

D'autres activités et initiatives sont programmées pour 1989 et nous vous ferons un plaisir de vous en informer le moment venu.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition et vous présentons à cette occasion nos meilleurs vœux pour 1989.

Pour l'équipe de l'A.P.E.E.A.

Le Président,

ETAT CIVIL ANNEE 1988

MARIAGES :

Philippe ECOT et Béatrice BIZARD, le 1er avril,
Marc CAVIN et Sylvie FURBANK, le 28 mai,
Vitor Manuel FADIGAS MENDES et Laurence
VERHILLE, le 2 juillet,
Laurent SPECQUE et Patricia MARIA,
le 2 juillet,
Olivier COLSON et Marie-Line FURBANK,
le 20 août,
Christophe MALOT et Véronique FLAMANT,
le 27 août,
Christian BONNEVILLE et Fabienne TRIBOUT,
le 1er octobre,
Jacques TEI et Edith BRIERE, le 2 décembre.

DECES :

Joseph QUELEN, le 3 janvier,
Frédéric FREGEAC, le 10 janvier,
Maurice Célestin Eugène CUVILLIER,
le 12 janvier,
Léonce Alfred Joseph DEFRANCE, le 7 mars,
Suzanne Eugénie LEMPEREUR
Veuve LAPIERRE, le 31 mars,
Roland Maurice Joseph VOURETTE, le 20 avril,
Hélène Hermance Josèphe DUFRESNE,
le 22 avril,
Georges Edmond Eugène ANTHEAUME,
le 17 mai,
Denise FELIX, le 21 mai,
Raymond René François LANGLOIS, le 20 juin,
Roland Roger Joseph MOLON, le 10 septembre,
Fernando Antonio CORREIRA DE ALMEIDA,
le 1er août,
Marcelle Alice DUCHAMP Veuve MERCIER,
le 10 septembre,
Emilien Paul SCHULLER, le 12 juillet,
Huguette Alice Marie ANDRIEU
épouse OBERTI, le 22 septembre,
M.- Paule BOITEL Veuve BRULE, le 2 octobre,

Jean Raymond PORCHER, le 13 octobre,
Jean Gaston ARNOULT, le 24 octobre,
Isabel Marie Rosalie Charlotte LANG
Veuve GOUIN, le 28 octobre.

NAISSANCES HORS COMMUNE

FINOT Stéphanie Jennifer née le 1er février 1988
à Creil, Oise.
PELAT Guillaume Camille Raoul né le 11 février
1988 à Montmorency, Val d'Oise,
BEAUGENDRE Amaury Gwenaël né le 3 mars
1988 à Beaumont s/Oise, Val d'Oise,
DOYLE John Joseph né le 10 mars 1988 à Argen-
teuil, Val d'Oise,
DEVILLE Pauline Marie née le 25 mars 1988 à
Beaumont s/Oise, Val d'Oise,
ASSEO Benjamin Aurélien né le 22 mars 1988 à
Montmorency, Val d'Oise,
PRIEST Charlène née le 18 avril 1988 à Gou-
vieux, Oise,
TROUBOUL Doriane Tiphaine née le 30 avril
1988 à Montmorency, Val d'Oise
LAWNICZAK Amandine Catherine Sophie née le
2 juillet 1988 à Gouvieux, Oise,
BOUCHAERT Corentin Jacques Marie né le 14
septembre 1988 à Gouvieux, Oise,
SOULEILLET Maxime Louis Joseph né le 3 sep-
tembre 1988 à Domont, Val d'Oise,
CHARBONNEAU Vinciane née le 9 septembre
1988 à Domont, Val d'Oise,
MARAIS Marie-Charlotte née le 20 septembre
1988 à Gouvieux, Oise,
PORTE Davy Ludovic Sébastien né le 14 septem-
bre 1988 à l'Isle Adam, Val d'Oise,
WROBLEWSKI Barbara Hélène née le 11 octobre
1988 à Beaumont s/Oise, Val d'Oise,
FILIPPA Julie Lydie Claudine née le 18 octobre
1988 à Domont, Val d'Oise,
DECHAVANNE Titien né le 22 octobre 1988 à
Domont, Val d'ise,
BUTTAZONI Lucie Michelle Danielle née le 28
octobre 1988 à Beaumont s/Oise, Val d'Oise,
CARON Jean-Christophe René Jacques né le 18
décembre 1988 à l'Isle Adam, Val d'Oise,
SCHMITT François-Xavier Philippe Louis Marie
né le 14 décembre 1988 à Senlis, Oise.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

JANVIER 1989

Des problèmes liés aux comportements de certains usagers, peu soucieux de l'hygiène, de l'environnement et de la sécurité du personnel chargé de collecter les ordures ménagères, nous amènent à vous rappeler les conditions relatives à l'élimination des déchets (Loi du 15 juillet 1975) concernant :

I - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

A) RECIPIENTS :

Poubelles : les récipients doivent être étanches, insonores, munis d'une fermeture s'opposant à l'accès des animaux et d'une capacité maximale de 75 litres.

Sacs Plastiques : les sacs plastiques sont tolérés dans la mesure où ils sont conformes aux normes en vigueur, c'est-à-dire solides et bien fermés pour qu'ils ne soient pas déchirés avant le ramassage.

Bacs ou conteneurs : les bacs ou conteneurs doivent être en conformité technique avec les lève-conteneurs des bennes du SICTOM. Les collectivités, sociétés ou particuliers qui le désirent, peuvent s'en procurer auprès de

l'entreprise de ramassage à des tarifs préférentiels.

B) LES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE DETAILS :

Les déchets provenant de ces établissements peuvent être admis, s'ils sont présentés dans les mêmes conditions réglementaires.

Ne sont pas admis comme récipients :

- les sacs dit de ménage,
- les bidons de peinture, d'huile ou produits chimiques,
- les emballages carton,
- les déchets en vrac sur le trottoir.

II - COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Les objets encombrants doivent être réduits à des volumes et poids raisonnables, RANGES et non entassés, pour permettre leur manipulation sans danger pour les préposés du service de collecte.

Sont à exclure :

Tous les bidons n'ayant pas été vidés de leur contenu ainsi que les bouteilles de gaz.

III - COLLECTE DES VERRES :

La collecte des verres est uniquement réservée pour les bouteilles exemptes de matériaux étrangers tels que capsules, cerclages en fer, etc. Elles doivent être déposées dans des récipients solides.

Sont à exclure :

Porcelaine, faïence, vitre, pare-brise, glace...

En cas d'abus notoire, tant les autorités municipales que l'entreprise seraient fondées à suspendre du circuit de collecte les établissements responsables, jusqu'au retour à une situation normale.

Afin d'éviter une détérioration du service rendu et une dégradation du cadre de vie, chaque usager doit se conformer à cette réglementation.

ENTREPRISES RÉUSSITE

Le troisième départ des literies Maceron

**Une PME performante
d'Asnières-sur-Oise veut
devenir l'un des leaders
du sommeil en Ile-de-France.**

SYLVAIN ZEGEL

MACERON, dont les matelas et sommiers milieu et haut de gamme aident Isabelle Adjani, Jacques Séguela ou Mariène Jobert à trouver le sommeil, est à un tournant de son histoire : cette PME familiale d'Asnières-sur-Oise passe actuellement de l'artisanat à l'industrie. Il aura fallu deux générations et près de soixante-dix ans pour en arriver à cette période charnière, pour créer un outil de haute qualité capable d'affronter la grande concurrence et de produire en continu des literies pour une clientèle élargie.

Dans une industrie dont le taux de croissance est des plus modestes (1,4 en 1987) la percée de cette petite affaire, qui ne se compare évidemment pas à des géants comme Epéda ou Tréca, apparaît comme un phénomène. Son chiffre d'affaires (15 millions avec 20 personnes) est régulièrement en progression de 15 % à 20 % et devrait, selon les espoirs de ses dirigeants, doubler dans les toutes prochaines années.

Un Pur-sang

La création d'un département « hôtellerie » qui lui a permis de devenir le fournisseur de la chaîne Mercure, de pénétrer le marché belge (un hôtel Arcade à Gand) et de poser des jalons en Allemagne est l'un des signes du dynamisme de l'entreprise.

ramses 89
mise au point sur :

La détente Est/Ouest
et les négociations
de désarmement.

L'actualité mondiale en question

ifri/Dunod

Le fondateur de la dynastie Maceron, le grand-père des jeunes gens qui sont aujourd'hui aux commandes, Marcel Maceron, était au lendemain de la Première Guerre mondiale un petit fabricant de lits de quartier. Heureusement, il avait ouvert son atelier tout près du faubourg Saint-Antoine et il devint l'un des fournisseurs des marchands de meubles et des tapissiers du voisinage. On ne s'adressait pas seulement à lui pour sa proximité mais aussi parce qu'il exécutait les commandes avec une rapidité sans égale et parce qu'il acceptait sans rechigner de fournir des literies dans les formats les moins courants - ces deux particularités sont demeurées des spécialités de l'entreprise.

Des lits « non feu »

Son fils Claude a mis tout jeune la main à la pâte : il avait seize ans quand il a commencé à collaborer avec son père. C'est lui qui va donner son essor à l'entreprise. Quand les matelas de laine sont remplacés par les matelas à ressorts, il ne se contente pas de suivre la mode nouvelle mais il s'équipe des meilleures machines qu'il peut trouver en Europe. Son goût de l'innovation est tel qu'il construit peu à peu une mini-entreprise de pointe. Son père avait cinquante-deux ans quand il s'est retiré, lui-même n'en aura que cinquante-quatre quand il décidera de confier les rênes de l'entreprise à ses enfants et à son gendre.

Le mot « rênes » est bien ici celui qui convient. Conscient de l'outil industriel qu'il a monté, il dira aux jeunes gens qui lui succèdent : « Je vous confie un véritable pur-sang ».

Son fils Frédéric, responsable de la production, a aujourd'hui vingt-cinq ans, sa fille Véronique (gestion) en a vingt-neuf, et son gendre, Pascal Miot (vente), avoue en hésitant un peu qu'il a dépassé la trentaine. Dans cette famille où l'on n'a guère trouvé le temps

de partir en vacances, Claude Maceron surveille évidemment du coin de l'œil le nouveau départ de l'entreprise. Mais d'assez loin pour ne pas tempérer l'enthousiasme de ceux qui sont maintenant dans la course.

Le goût familial de l'innovation ne s'est pas évaporé avec le temps. En France, les Maceron ont été les précurseurs avec leur gamme de lits « non feu » qui sont la règle en Grande-Bretagne et qui seront, selon toute vraisemblance, une norme européenne après 1992. Ils sont aussi présents sous leur marque Rehoflex, dans le domaine des lits à lattes, la marque Nid d'Or désignant plus particulièrement les matelas à ressorts et Reho étant réservée aux produits en latex.

L'existence d'un bon outil de travail donne une certaine souplesse à la production de l'entreprise (80 matelas, 50 sommiers par jour). On y fabrique tout à partir de matières premières à peine élaborées (rouleaux de fils de fer, pièces de coutil, blocs de mousse de 3 mètres cubes, forêts de peupliers en planches). La rapidité d'exécution permet de limiter les stocks au strict nécessaire. Ce qui, avec l'absence de frais financiers, la légèreté des structures (Michel Robert, ancien directeur pour la région parisienne de Nicolas, s'est joint à l'entreprise pour la direction commerciale) et une gestion de père de famille permet de peser sur les prix (une literie complète d'hôtel coûte de 1500 F à 3 000 F).

Pour son développement, la société, qui dispose de toute la place nécessaire dans ses nouveaux locaux d'Asnières, compte plus sur de nouvelles améliorations techniques que sur l'exten-



Claude Frédéric et Véronique Maceron, à la tête d'une PME familiale qui passe actuellement de l'artisanat à l'industrie.

sion géographique de la zone où se situe sa clientèle. « Nous essayons sans cesse de moderniser l'entreprise et de la rendre aussi performante que les meilleurs étrangers », dit M. Miot, qui estime ne pas disposer encore d'une logistique suffisante pour livrer d'autres clients que les hôtels en dehors de la région parisienne. « Pour l'instant notre projet est de devenir l'un des leaders de l'Ile-de-France », dit-il.

Les Belges attaquent

Les quelque deux cents clients réguliers de Maceron, ce sont, outre les hôteliers, les tapissiers et les boutiques spécialisées qui ont occupé le créneau que les marchands de meubles leur ont, en grande partie, abandonné.

L'existence de ces boutiques explique pour une bonne part l'amorce d'évolution que l'on peut noter dans le comportement des Français à l'égard de leur literie. Nous commençons seulement, semble-t-il, à prendre conscience de l'importance du matériel de couchage dans notre vie quotidienne. La Chambre syndicale nationale de la literie organique, d'ailleurs, des campagnes pour réveiller l'opinion à ce propos et pour nous inciter à acheter des matelas et des sommiers en fonction de nos besoins.

Le groupement Lit et Santé, associé à cette Chambre syndicale, a com-

mandé une enquête à la Sofres pour évaluer comment les Français ressentent l'influence de leur lit sur leur état général.

Les résultats contiennent les contradictions qui accompagnent parfois ce genre d'enquête. Curieusement, si 48 % des Français se réveillent avec un dos douloureux, très peu (8 %) accusent leur lit et beaucoup (42 %) ont l'intention néanmoins de changer de literie pour soulager leur matin pénible. Mais de l'intention à l'acte il y a un pas décisif que les Français hésitent à franchir.

Ce qui explique la lourdeur d'un marché (6 625 millions de francs à la consommation en 1986 contre 6 199 millions en francs constants en 1979) où les étrangers, et en particulier les Belges, se partagent une place qui représente près de 10 % de la production française alors que nos exportations stagnent pratiquement au même niveau, nettement inférieur, depuis près de dix ans.

ramses 89
mise au point sur :

Les conséquences
du krach boursier
d'octobre 1987

L'actualité mondiale en question

ifri/Dunod

ramses 89
mise au point sur :

L'Europe centrale
le système socialiste à
l'heure de la perestroïka

L'actualité mondiale en question

ifri/Dunod

« AIDE-MÉMOIRE »

Mairie d'ASNIERES-SUR-OISE

Tél. : 30.35.41.41
30.35.34.75

Foyer Polyvalent
Tél. : 30.35.88.77

Services municipaux

Ouverture de la Mairie d'Asnières-sur-Oise

- Semaine de 9 h 30 à 12 h - 15 h à 17 h 30. Mardi Nocturne jusqu'à 19 h 30.
- Samedi matin de 8 h 30 à 11 h 45.

Ramassage des ordures ménagères Lundi et Jeudi matin
Ramassage des monstres 4^e Mercredi de chaque mois
Ramassage des verres 4^e Vendredi de chaque mois
(Il est recommandé de sortir les objets avant 7 h le matin).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Collecte des encombrants	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
Collecte des verres	27	24	24	28	26	23	28	25	22	27	24	22

Ouverture de la décharge municipale de Baillon, réservée aux habitants de la Commune.
• Le Mardi et le Vendredi (13 h 30 à 17 h).

Permanences

Assistante sociale : Mlle QUAGLIARA

A Asnières-sur-Oise :
le 2^e et 4^e Mardi de chaque mois.
Tél. : 30.35.41.41

Sécurité Sociale : Place de l'Eglise

- les Mercredis de 9 h 45 à 10 h 45

Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne

- Pour tous renseignements : 14^{ème} circonscription administrative - 36, av. F. Joliot Curie
BP 66 - 95147 Garges les Gonesse

Conseiller juridique le dernier Samedi de chaque mois,

- à partir de 14 h (Face à la Mairie de Viarmes).

Renseignements spécifiques

Gendarmerie 30.35.43.40

Pompiers Viarmes 30.35.41.13
34.70.01.97

Poste : ouverture en semaine de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le Samedi matin.

Médecin : Dr FAUCON, Place des Martyrs Asnières-sur-Oise (cabinet 30.35.35.02).

Pharmacie : Mme HOYLE, 23 rue d'Aval Eau, Asnières-sur-Oise 30.35.36.76.
S.A.M.U. 30.32.22.33.

Centre anti-poison Paris 42.05.63.29.

Hôpital de Beaumont 34.70.22.80.

Urgences dentaires Dimanche et jours fériés 39.64.42.48 ou le SAMU Pontoise.

SLEE : Rue Buhl, 60103 Creil - Tél. 16.44.29.35.22
Service d'urgence - Tél. 16.44.77.77 (24 h/24).

EDF-GDF : Rue Padeloup - 95260 Beaumont - Tél. 34.70.00.59

Infirmiers : Mme CAZIER (Baillon) - Tél. : 30.35.49.50.
M. LESCURIEUX (Viarmes) - Tél. : 30.35.45.01
Mme KROTKI (Saint-Martin) - Tél. : 30.35.90.47.

Amicale des Donneurs de Sang du canton de Viarmes - Tél. : 30.35.40.16 - 30.35.42.32.

S.M.U.R. - Tél. : 34.70.22.80

Centre de Transfusion Sanguine - Tél. : 30.30.93.60.

Centre Anti-Brûlures - Tél. : 43.44.33.33.

Ambulance - Tél. : 30.35.33.33.

Taxi - Tél. 30 35 80 80

